



Sevrage et Snus

Rubrique : actualités - Date : mercredi 6 juin 2007

Estimant que le taux de réussite des substituts nicotiques reste faible, PARIS MATCH se penche sur une « approche autorisée pour l'instant dans les pays scandinaves, celle du Snus, une poudre de tabac humide qui n'est ni fumée ni inhalée » mais qui sous forme d'un petit sachet « se place entre la lèvre et la gencive pendant environ 15 minutes pour délivrer les produits toxiques dont la nicotine ». D'après l'hebdo, deux études publiées dans The Lancet montrent que le Snus « n'augmente pas le risque de cancers oraux ou oraux digestifs par rapport aux non fumeurs » et qu'il n'augmente pas non plus le cancer du poumon, sachant que comparativement aux fumeurs les cancers du pancréas et de la vessie sont aussi beaucoup moins fréquents. Soulignant cet inconvénient qu'il peut en excès abîmer les gencives et tacher les dents, le magazine explique que le Snus est fabriqué à partir de tabac provenant de diverses régions du monde et qu'il contient 50% d'eau, du sel, du carbonate de sodium et des arômes. Question du journal « en cas d'échec répété au sevrage, le Snus ne serait -il pas un moindre mal ? ».